

DOG ATTITUDE - CONTRAT DE PENSION

SAS DOG ATTITUDE 06 - SIRET : 999 410 145 00018
454 chemin de l'Oratoire - 06250 Mougins - 06 48 18 21 90 - raclin.sandrine@orange.fr

1 - PROPRIÉTAIRE / MANDATAIRE

Nom / Prénom :	Mandataire : Oui / Non
Adresse :	
Téléphone :	E-mail :
Contact d'urgence :	

2 - DESCRIPTION DE L'ANIMAL

Nom :	Race :	Sexe : F / M
Né(e) le :	Dernier vaccin :	N° identification :
Informations utiles : antécédents, traitement, allergies, comportement, besoins particuliers...		

DOCUMENTS INDISPENSABLES À LA VALIDATION

- Pièce d'identité du propriétaire / mandataire
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Vérification des vaccinations de l'animal
- Acompte correspondant à 1/3 du séjour

I - IDENTIFICATION DES PARTIES ET VALIDATION DE LA RÉSERVATION

Le contrat est conclu entre Dog Attitude et le propriétaire de l'animal ou son mandataire. Est considéré comme client habituel le client dont l'animal a déjà effectué au moins un séjour chez Dog Attitude dans le cadre d'une réservation définitivement validée ; tout autre client est un nouveau client. L'historique peut être établi par tout élément fiable du dossier client (contrat, facture ou historique de séjour).

Pour un nouveau client, toute demande à distance constitue une pré-réservation : elle ne vaut ni acceptation par Dog Attitude ni confirmation définitive. La réservation devient définitive après vérification des éléments nécessaires et validation expresse par Dog Attitude sur place. Pour un client habituel, Dog Attitude peut accepter une confirmation à distance et un acompte par virement. Un nouveau client ne peut utiliser ce circuit qu'avec l'accord exprès de Dog Attitude. **Lorsque la réservation porte sur une prestation de pension/hébergement à une date ou pendant une période déterminée, aucun droit de rétractation ne peut être exercé, conformément à l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation.** Les autres dispositions impératives applicables demeurent applicables.

II - DESCRIPTION DE L'ANIMAL ET CARNET DE SANTÉ

Pour toute réservation, les vaccinations obligatoires demandées par Dog Attitude doivent être en cours de validité. Chiens : maladie de Carré, hépatite, parvovirose, leptospirose, rage et toux de chenil. Chats : leucose, coryza, typhus et rage.

Lors d'une réservation effectuée à l'occasion d'une visite sur place, Dog Attitude procède directement à la vérification des vaccinations. En cas de réservation effectuée sans visite préalable, le propriétaire ou le mandataire doit joindre à son e-mail de réservation une photo lisible de la page du carnet de santé mentionnant les dernières vaccinations en cours de validité. L'ensemble des éléments nécessaires à la réservation doit être transmis en un seul e-mail. À défaut de transmission de cet élément, la réservation ne pourra pas être considérée comme définitivement validée. Le carnet de santé original devra être remis lors de l'arrivée et rester à disposition pendant toute la durée du séjour. Un traitement vermifuge et antiparasitaire est fortement recommandé.

CHOIX DE LA FORMULE ET DU SÉJOUR

FORMULES DE PENSION	TARIF
PARC PARTAGÉ	22 EUR / jour
PARC SEUL	28 EUR / jour*
BOX PARTAGÉ	19 EUR / jour
BOX SEUL	25 EUR / jour*
FORMULE MIXTE	Jardin jour + box nuit - 27 EUR / jour
GARDE CHAT À DOMICILE	14 EUR / jour - croquettes + litière à fournir

* Hors haute saison. Haute saison : 1er juillet-5 septembre et 15 décembre-5 janvier.

Option chauffage : +6 EUR/nuit. Supplément possible selon besoins/comportements particuliers prévus au contrat.

CALCUL DES JOURS

Jour d'arrivée ET jour de départ comptés et facturés. Ex. du 10 au 15 = 6 jours.

PÉRIODE	DU / AU	FORMULE	TARIF/J	NB JOURS	TOTAL	ACOMPTE	RESTANT DÙ
1							
2							
3							
4							

ACOMPTE ET VALIDATION

Acompte : 1/3 du séjour, arrondi à l'euro supérieur (sans centimes). Date de reprise obligatoire. Aucune entrée ni sortie le dimanche et les jours fériés.

HORAIRES

Dépôt : 8h00 - avant 16h00, sur RDV

Reprise : 8h00 - avant 17h00, sur RDV

Tolérance exceptionnelle : jusqu'à 18h00 maximum, après accord préalable

Prolongation : prévenir Dog Attitude avant 16h00

Dimanches et jours fériés : aucune arrivée ni reprise

CONDITIONS GÉNÉRALES

III - OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE ET ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION POUR LA PENSION À DATES DÉTERMINÉES

Le propriétaire ou le mandataire fournit des informations exactes sur l'animal et remet les documents requis. Pour un nouveau client, la demande à distance reste une pré-réservation jusqu'à validation sur place. Pour un client habituel, Dog Attitude peut accepter la confirmation à distance. Un nouveau client peut exceptionnellement être admis à ce circuit avec l'accord exprès de Dog Attitude.

Lorsque la réservation concerne une prestation de pension/hébergement devant être fournie à une date ou pendant une période déterminée, le droit de rétractation ne peut pas être exercé, conformément à l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation, y compris lorsque le contrat est valablement conclu à distance. Les autres dispositions impératives du Code de la consommation applicables au contrat demeurent applicables.

IV - DURÉE DU SÉJOUR

Le contrat indique chaque période pendant laquelle l'animal est confié à Dog Attitude et la formule choisie. La pension est une prestation de garde avec astreinte 24h/24 : le jour d'arrivée et le jour de départ sont tous les deux comptabilisés et facturés, quels que soient les horaires. En cas de reprise avant la date prévue, les jours non effectués ne donnent pas lieu à remboursement, hors cas prévus par la clause de résiliation. Un avoir pourra être accordé après accord entre les parties, selon les conditions définies par Dog Attitude.

V - OBLIGATIONS DE DOG ATTITUDE / SOINS VÉTÉRINAIRES

En cas de signes de maladie, blessure ou situation nécessitant un avis médical, Dog Attitude peut faire examiner l'animal par le vétérinaire rattaché au centre ou, si nécessaire, par un autre vétérinaire disponible. Dog Attitude applique les prescriptions médicales communiquées. Les frais vétérinaires, médicaments, examens et soins restent à la charge du propriétaire ou du mandataire. En cas d'urgence médicale ou chirurgicale, Dog Attitude est autorisée à prendre sans délai les mesures nécessaires à la santé ou à la survie de l'animal, y compris si le propriétaire n'est pas joignable.

VI - TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prix sont exprimés en euros et correspondent à une tarification journalière. Un acompte de 1/3 du séjour peut être demandé lors de la validation définitive sur place pour un nouveau client, ou lors de la confirmation à distance acceptée par Dog Attitude pour un client habituel ou, exceptionnellement, pour un nouveau client admis à ce circuit. L'acompte est arrondi à l'euro supérieur, sans centimes. Le solde est réglé selon les modalités indiquées par Dog Attitude et au plus tard lors de la reprise de l'animal.

VII - RESPONSABILITÉ

Le propriétaire doit être assuré en responsabilité civile pour son animal et reste responsable des dommages causés par celui-ci, sous réserve des responsabilités légalement imputables à Dog Attitude. La vie en collectivité et l'augmentation de l'activité peuvent entraîner fatigue, perte de poids, petites blessures, usure des coussinets ou troubles liés à l'activité. Le propriétaire doit signaler tout comportement hyperactif, destructeur, fugeur, agressif ou toute fragilité connue. Les dégradations causées par l'animal aux installations ou équipements peuvent être facturées. Les objets personnels apportés restent sous la responsabilité du propriétaire en cas de perte ou dégradation. Les situations de force majeure, cas fortuits ou événements inhérents à la nature ou à l'état de l'animal sont appréciés selon les règles légales applicables.

VIII - RÉSILIATION / ANNULATION

Dog Attitude peut interrompre une garde si le comportement ou l'état de l'animal rend la prise en charge impossible ou dangereuse. Si Dog Attitude annule avant le séjour parce qu'elle ne peut assurer la prestation, l'acompte est restitué, sous réserve des droits légaux applicables. Si le propriétaire interrompt le séjour avant la date prévue, les journées réservées ne sont pas remboursées, sauf disposition légale impérative ou accord de Dog Attitude.

Annulation par le propriétaire : l'acompte reste acquis à Dog Attitude. Il pourra être restitué en cas de force majeure au sens de la loi, ou de maladie grave, hospitalisation ou décès, sur justificatif. Pour un client habituel, Dog Attitude peut, à titre commercial et avec son accord, reporter tout ou partie de l'acompte sur un prochain séjour. **Pour une pension/hébergement réservée à une date ou pendant une période déterminée, cette annulation ne constitue pas l'exercice d'un droit de rétractation, celui-ci étant exclu par l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation.**

IX - MÉDIATION ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Après réclamation écrite préalable auprès de Dog Attitude restée sans solution amiable, le consommateur pourra saisir gratuitement MEDIAVET, médiateur de la consommation, 126 chemin de l'Abreuvoir, 38410 Saint-Martin-d'Uriage, via mediavet.net ou par courrier. Désignation applicable après formalisation de la convention d'adhésion de Dog Attitude. Les parties conservent le droit de saisir la juridiction compétente.

GARDE PARTAGÉE - SANTÉ - VALIDATION

X - GARDE PARTAGÉE ET ACCEPTATION DES RISQUES

Lorsque le propriétaire choisit une formule de garde partagée, alors qu'une formule individuelle est proposée par Dog Attitude, il reconnaît avoir été informé et accepte les risques inhérents à la vie en groupe et aux interactions entre chiens.

Même lorsque les chiens ont été déclarés sociables par leurs propriétaires et que leur compatibilité a été appréciée par Dog Attitude, le comportement d'un animal peut rester imprévisible. Des interactions liées notamment au jeu, aux courses, aux bousculades, à une réaction instinctive, à la défense ou à la protection ponctuelle d'une ressource peuvent entraîner griffures, morsures ou autres blessures.

Le propriétaire reconnaît que ces risques ne peuvent être totalement supprimés dans le cadre d'une garde partagée, malgré les précautions, la sélection des chiens et la surveillance normalement mises en œuvre par Dog Attitude.

Lorsque la blessure résulte d'un risque inhérent aux interactions entre chiens dans le cadre de la garde partagée, sans faute ni manquement imputable à Dog Attitude, les frais vétérinaires et les soins concernant l'animal restent à la charge de son propriétaire.

Le propriétaire qui ne souhaite pas accepter les risques inhérents à la garde partagée peut choisir une formule individuelle proposée par Dog Attitude.

J'opte pour une formule partagée et reconnais avoir été informé(e) des risques liés à la vie en groupe.

ÉTAT DE SANTÉ ET AUTORISATION DE SOINS

À son arrivée, l'animal doit être en bonne santé et ne pas présenter de maladie contagieuse connue. Dog Attitude peut refuser l'accueil d'un animal malade ou dangereux. Tout problème de santé, traitement en cours, pathologie grave ou risque particulier connu doit être signalé et accompagné de l'ordonnance du vétérinaire lorsqu'elle existe.

Si l'état de l'animal nécessite une consultation, des examens, des soins ou une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire autorise Dog Attitude à prendre les mesures nécessaires concernant la santé de son animal, même si le propriétaire ou le contact d'urgence n'est pas joignable. Les frais vétérinaires, médicaments et soins restent à la charge du propriétaire. Le déplacement et la prise en charge de l'animal chez le vétérinaire par un représentant de la pension sont facturés 60 EUR TTC par déplacement.

Toux de chenil - risque de contagion : Malgré les mesures sanitaires mises en place et une vaccination à jour, la toux de chenil peut se transmettre entre chiens, notamment par voie respiratoire, et certains agents ou variants responsables ne sont pas couverts par la vaccination. Le propriétaire reconnaît avoir été informé de ce risque inhérent à la vie en collectivité. Dog Attitude ne pourra être tenue responsable de la survenue d'une toux de chenil du seul fait de la contamination pendant le séjour, en l'absence de faute imputable à la pension.

En cas de décès pendant le séjour, le propriétaire peut demander une autopsie afin d'en déterminer la cause. Son coût reste à sa charge, sauf responsabilité avérée de Dog Attitude.

J'autorise Dog Attitude à faire pratiquer les soins nécessaires dans les conditions ci-dessus.

VALIDATION ET SIGNATURES

Fait à :	Le :
Nom du propriétaire / mandataire :	
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :	Pour Dog Attitude :